MOTION pour la création d'une réserve conjoncturelle

Constatant que les résultats annuels sont bénéficiaires depuis plusieurs années mais que cette situation pourrait évoluer négativement à l'avenir, le soussigné invite l'Exécutif, en collaboration avec la commission des finances et les services compétents du canton de Genève, à étudier l'opportunité de la création d'une réserve conjoncturelle, sous la forme d'une dotation à provision ou au moyen d'un mécanisme à définir, pour prémunir la commune de Bellevue du risque d'éventuels futurs déficits consécutifs à des pertes de revenus et/ou à des charges supplémentaires.

Dominique Anklin
Membre de la commission des finances

EXPOSE DES MOTIFS

Compte tenu de la baisse du centime additionnel et de la suppression progressive de la taxe professionnelle qui devrait intervenir lors de la prochaine législature, les revenus futurs de la commune pourraient se tasser, voir diminuer, notamment lors d'une prochaine crise économique qui pourrait se produire d'ici quelques années (selon les cycles observés depuis les années 1970).

A l'inverse, les charges augmenteront très probablement en fonction de la progression régulière de la population et de l'émergence de nouveaux besoins. Par ailleurs, le programme d'investissements ambitieux que la commune doit réaliser ces prochaines années aura pour conséquence une augmentation prévisible des charges financières (intérêts de la dette et amortissements) ainsi que des frais d'exploitation induits (charges de personnel, frais d'entretien, énergies, assurances, etc.) par la mise en service de nouveaux actifs (bâtiments parascolaires, crèche, routes, pistes cyclables, chemins piétonniers, etc.).

La conjugaison de ces deux facteurs - stagnation/diminution des revenus et croissance des charges - pourrait à terme poser problème car, selon la loi, la commune doit présenter des budgets équilibrés ou mettre en place des plans pour rétablir rapidement une éventuelle situation déficitaire.

En vertu des principes de précaution et de saine gestion, il conviendrait d'assurer durablement l'équilibre financier de la commune et de la prémunir de variations subites de charges (augmentations) et de revenus (diminutions) au moyen d'un mécanisme approprié qui permettent d'éviter des coupes drastiques dans les prestations et/ou des hausses d'impôts peu souhaitables.

La proposition de créer une réserve conjoncturelle - instrument qui constitue une sorte d'épargne pour les temps difficiles - répond à cet objectif de stabilité financière qui doit être garanti dans la durée.